

Commentaire de Textes

Consigne :

A partir des trois textes ci-joints, vous réalisez une synthèse sur le sujet suivant : définissez l'état du phénomène de la drogue en Europe.

- Votre synthèse, très condensée, doit se situer dans une fourchette entre 350 et 400 mots. Tous les mots comptent, qu'ils soient des mots « pleins » (noms, verbes, adjectifs...) ou des mots outils (articles, auxiliaires du verbe, prépositions, conjonctions de coordination ou de subordination, négations...). Les mots composés comme « parce que » ne valent qu'un. Vous devez préciser à la fin de votre synthèse le nombre de mots que vous avez utilisés.

Texte 1 :**Une vue d'ensemble de la consommation
de drogue en Europe aujourd'hui****Mise en perspective de l'état du phénomène de la drogue**

À maints égards, le rapport de cette année est marqué par des contrastes. D'une part, la consommation de drogue semble relativement stable en Europe. Dans l'ensemble, les taux de prévalence restent élevés par rapport aux valeurs historiques, mais ils ne progressent pas. Et dans certains domaines importants, comme la consommation de cannabis chez les jeunes, on observe des signes positifs. D'autre part, certains indices quant à l'évolution sur le marché des drogues de synthèse et, plus généralement, à la manière dont les usagers de drogue consomment aujourd'hui un ensemble plus large de substances suscitent des préoccupations. La polyconsommation, y compris la combinaison de drogues illicites et d'alcool, et parfois de médicaments et de substances non contrôlées, est devenue le mode de consommation dominant en Europe. Cette réalité représente un défi tant pour les politiques européennes de lutte contre la drogue que pour les réponses à apporter en la matière. Un cadre politique global sur la consommation de substances psychoactives fait toujours défaut dans la plupart des États membres et les services de traitement doivent adapter leurs pratiques et répondre aux besoins de patients dont les problèmes englobent l'usage de multiples substances. A défaut d'une approche élargie, les résultats obtenus pour une drogue peuvent entraîner le déplacement de la consommation vers d'autres produits. Révision du modèle européen Selon les normes internationales, l'Europe suit une approche bien structurée, mature et relativement efficace en matière de réponse à la consommation de substances illicites. A l'échelle de l'UE, cette approche s'articule autour de la stratégie antidrogue actuelle de l'UE et de son plan d'action et constitue un exemple unique de coopération à long terme et d'échange d'informations au niveau transnational. Les réalisations de la dernière stratégie antidrogue de l'UE font actuellement l'objet d'une évaluation. La plupart des États membres disposent désormais de stratégies de lutte contre la drogue relativement cohérentes et bien développées, qui reflètent, dans une large mesure, un modèle commun. En dépit de cette évolution positive et d'une augmentation générale de la fourniture de services aux toxicomanes, des différences marquées demeurent entre les pays, notamment en ce qui concerne les investissements réalisés dans les interventions de réduction de la demande. L'élimination de ces divergences constituera un défi majeur des politiques futures de l'UE en la matière. Du modèle européen, on peut dire qu'il atteint un équilibre pragmatique entre les objectifs de réduction de l'offre et ceux de réduction de la demande, tout en reconnaissant l'importance des droits de l'homme et de la sécurité des communautés. Cette approche permet à la fois des actions concertées et une coopération dans le domaine répressif et sur le plan des efforts de contrôle des frontières en vue de limiter l'approvisionnement en drogue, comme le montrent les programmes actuels centrés sur les axes d'importation de l'héroïne en provenance d'Afghanistan, sur le trafic de cocaïne par l'Atlantique et l'Afrique de l'Ouest et sur la production de drogues de synthèse. Elle permet également de faire preuve d'un esprit innovant dans le domaine du traitement et de la réduction des risques. Le traitement assisté par héroïne en est un exemple particulièrement marquant qui suscite un intérêt croissant dans un certain nombre de pays européens et fait l'objet d'une nouvelle étude de l'OEDT.

Risque potentiellement accru d'épidémies localisées de VIH parmi les usagers de drogue par injection

À la suite de la diminution de la propagation générale du virus d'immunodéficience humaine (VIH) dans l'Union européenne, il est devenu moins évident de continuer à mettre l'accent sur la prévention du VIH en tant qu'objectif majeur de santé publique. Or, l'analyse de cette année met en lumière la perspective alarmante que le risque potentiel de nouvelles épidémies localisées de VIH pourrait être en train d'augmenter. La récession économique qui frappe de nombreux pays européens pourrait accroître la vulnérabilité des communautés tout en limitant, dans le même temps, la capacité des États membres à apporter des réponses adéquates. Les preuves historiques sont sans appel : si les conditions sont réunies, les infections au VIH liées à la drogue peuvent se propager rapidement au sein des communautés vulnérables. En outre, les progrès réalisés dans l'Union européenne en matière de réduction de la propagation du VIH due à la drogue n'ont pas été observés dans un grand nombre de pays voisins, où la transmission du virus, liée à la fois à l'injection de drogue et à des rapports sexuels non protégés, demeure un problème de santé publique majeur. L'évolution politique et économique récente a renforcé les flux migratoires en provenance de ces régions vers des États membres de l'UE, ce qui accroît la pression exercée sur des services déjà très sollicités.

De ce fait, il est particulièrement préoccupant de savoir que de telles conditions sont désormais réunies dans une série d'États membres de l'UE, y compris ceux qui n'ont pas connu auparavant d'importantes épidémies de VIH liées à la drogue, ce qui les expose potentiellement à des problèmes futurs. La Grèce, où, historiquement, la prévalence était faible, a signalé une épidémie locale de VIH parmi les usagers de drogue par injection en 2011 et la situation de plusieurs États membres d'Europe de l'Est est également préoccupante, comme en témoignent les taux d'infection en hausse en Bulgarie. Le tableau est également moins positif dans quelques pays qui avaient progressé dans la lutte contre l'épidémie de VIH/Sida liée à la drogue. Ainsi, l'Estonie et la Lituanie, par exemple, qui avaient enregistré des succès dans la réduction du nombre de nouveaux cas d'infection, paraissent de plus en plus fragiles, car ces deux pays déclarent des augmentations récentes du nombre de nouveaux cas.

Tendances au niveau des opiacés : la nécessité de comprendre la dynamique du marché

À l'échelle internationale et en Amérique du Nord en particulier, la disponibilité et l'abus d'opiacés vendus sur ordonnance, essentiellement des analgésiques, suscitent des inquiétudes croissantes. Il est difficile d'évaluer l'étendue de ce phénomène en Europe sur la base des données actuellement disponibles. De plus, les comparaisons directes entre l'Union européenne et d'autres régions du monde sont malaisées, en grande partie du fait des différences considérables dans les pratiques de prescription et dans la réglementation en la matière. À l'heure actuelle, la consommation d'opiacés illicites de synthèse en Europe semble principalement concerner la consommation de médicaments de substitution détournés des traitements de la toxicomanie. De plus, certains pays d'Europe septentrionale et centrale rapportent aujourd'hui une consommation de fentanyl, qui est probablement fabriqué illégalement en dehors de l'Union européenne. L'émergence de cette drogue est particulièrement alarmante et, dans l'ensemble, au vu de la situation ailleurs, elle offre un bon argument pour renforcer notre capacité de surveillance des tendances en matière d'abus de substances psychoactives destinées uniquement à des fins thérapeutiques.

Dans la mesure où les opiacés de synthèse sont utilisés de manière illicite essentiellement pour remplacer l'héroïne, les informations sur leur consommation peuvent donner un aperçu du marché global de l'héroïne. Actuellement, dans ce domaine, une question importante se pose, à savoir dans quelle mesure les actions visant à réduire l'offre produisent des effets sur la disponibilité de l'héroïne aujourd'hui en Europe. La possibilité que les mesures de réduction de l'offre entraînent une diminution de la disponibilité d'héroïne en Europe est corroborée par certains indices qui montrent que certains pays de l'UE, mais pas tous, ont connu un

assèchement de l'offre d'héroïne à la fin de 2010, et que cela pourrait aussi avoir affecté certains pays tiers, comme la Russie et la Suisse. Une autre explication avancée pour cette pénurie apparente est l'apparition récente d'une maladie qui a frappé le pavot dans certaines régions d'Afghanistan. Cependant, à y regarder de plus près, ce lien est probablement ténu, bien que d'autres événements survenus en Afghanistan et que quelques succès significatifs remportés grâce à la coopération entre les forces de police turques et européennes puissent avoir joué un rôle.

L'établissement d'un lien entre la production d'opium et la disponibilité de l'héroïne est encore compliqué par l'existence de différents itinéraires de trafic vers l'Union européenne et ses sous-marchés à l'intérieur de l'Union européenne, ainsi que par le décalage temporel important qu'on soupçonne entre la récolte de l'opium en Afghanistan et son apparition dans les rues d'Europe sous la forme d'héroïne.

Les décès par surdose ne sont-ils que la partie émergée de l'iceberg ?

La victime typique d'une surdose mortelle en Europe est un homme âgé de 35 à 39 ans, qui a une longue histoire de consommation problématique d'opiacés. Il est reconnu que le fait de suivre un traitement pour dépendance, et particulièrement un traitement de substitution, réduit le risque de surdose. Néanmoins, malgré une hausse spectaculaire de la disponibilité des traitements au fil des ans, le nombre d'usagers succombant à une surdose en Europe est resté stable. La réduction du nombre de décès par surdose représente donc un défi majeur pour les services d'aide aux toxicomanes en Europe. Quelques programmes novateurs sont en cours d'évaluation ou d'élaboration dans ce domaine et visent souvent les événements connus pour être particulièrement dangereux pour les consommateurs d'opiacés, comme la sortie de prison ou l'abandon d'un traitement. Bien que ce travail soit important, il ne résoudra qu'une partie du problème. Selon certaines études, en effet, les décès par surdose peuvent représenter d'un à deux tiers de la mortalité globale parmi les usagers de drogue à problèmes. Parmi les autres causes majeures de décès chez les toxicomanes figurent le Sida, le suicide et les traumatismes.

La bulle de la cocaïne a-t-elle éclaté ?

Au cours de la décennie écoulée, la cocaïne a occupé la place de stimulant le plus couramment utilisé en Europe, bien que les niveaux élevés de consommation ne soient observés que dans un nombre limité de pays. Les commentateurs ont noté qu'une partie de l'attrait de cette substance tient à son image et que la consommation de cocaïne est souvent dépeinte comme le corollaire d'un mode de vie prospère et décontracté. La réalité d'une consommation régulière de cocaïne est néanmoins toute différente. L'image positive pourrait être de plus en plus mise à mal par la reconnaissance croissante des problèmes liés à la cocaïne, qui se manifestent par un nombre accru d'urgences hospitalières, de décès et de demandes de traitement pour dépendance à cette drogue. Le coût financier associé à la consommation régulière de cocaïne peut la rendre moins attrayante dans des pays où l'austérité est aujourd'hui à l'ordre du jour. Les nouvelles données soulèvent la question de savoir si la popularité de cette drogue a connu son apogée. Des enquêtes récentes montrent un recul de la consommation dans les pays où les niveaux de prévalence sont les plus élevés, mais ailleurs, l'image est moins claire. La quantité de cocaïne saisie a considérablement chuté depuis 2006 et, dans l'ensemble, le prix et la pureté de cette drogue ont également baissé. Néanmoins, à la différence du volume, le nombre de saisies n'a cessé d'augmenter et il est démontré que les trafiquants continuent à adapter leurs pratiques aux efforts d'interdiction. Ce faisant, il existe un risque de diffusion de la consommation vers de nouveaux lieux.

Le rebond de la MDMA

Ces dernières années, le marché européen de l'ecstasy a traversé une période au cours de laquelle la disponibilité des comprimés contenant de la 3,4-méthylènedioxyamphétamine (MDMA) s'est de plus en

plus réduite. Ordinairement, les comprimés d'« ecstasy » vendus sur le marché illicite contenaient d'autres substances, souvent une pipérazine, ce qui avait pour conséquence que certaines personnes qui pensaient se procurer une drogue illicite achetaient en réalité une substance non contrôlée. La rareté de la MDMA dans les comprimés d'ecstasy semble avoir eu un lien avec une pénurie du précurseur principal, le PMK (3,4-méthylènedioxyphényl-2-propanone – issu d'un arbre chinois), qui reflète peut-être le succès des efforts d'interdiction. Les données les plus récentes montrent toutefois une disponibilité croissante de la MDMA, certains rapports signalant l'existence de comprimés très fortement dosés et de poudres de pureté élevée.

Les méthodes actuelles de production de la MDMA semblent utiliser du safrole ou, de plus en plus, des produits chimiques importés, comme le PMK-glycidate et l'alpha-phénylacétoacétonitrile, qui sont structurellement similaires, mais pas identiques aux précurseurs contrôlés utilisés jusqu'ici. On peut établir un parallèle avec l'évolution dans le domaine des « euphorisants légaux », où des produits non contrôlés ont pris la place de produits contrôlés. Ces produits chimiques sont sélectionnés en gardant à l'esprit deux objectifs : la nouvelle substance ne doit pas faire l'objet des contrôles en vigueur et elle doit être aisément convertie en précurseur nécessaire à la synthèse de la MDMA. Cela est une nouvelle illustration de l'adaptabilité considérable dont font preuve les producteurs de drogues de synthèse. Un phénomène connexe a été observé sur le marché des amphétamines, où des précurseurs ont été chimiquement « masqués » pour éviter les mécanismes de contrôle en vigueur aux frontières et dans les ventes. A mesure que les producteurs adoptent des techniques plus sophistiquées et cherchent de nouvelles façons de contourner les efforts d'interdiction et les réglementations, la possibilité de modifier et de reconvertir des substances représente un nouveau défi pour les approches actuelles de contrôle des drogues.

Nouvelles substances psychoactives : trouver la bonne réponse

L'émergence rapide de nombreuses nouvelles substances psychoactives non contrôlées constitue un défi croissant pour les modèles actuels de contrôle des drogues.

En 2010, 41 nouvelles substances – un chiffre record – ont été notifiées au mécanisme européen d'alerte précoce, et les données préliminaires pour 2011 ne montrent pas de signe de fléchissement. Cette situation reflète tout à la fois l'introduction continue de nouvelles substances et produits sur le marché et le recours croissant à des mesures proactives pour identifier les nouvelles substances. Internet est l'un des principaux marchés de ces substances et les premiers résultats de l'enquête en ligne la plus récente de l'OEDT (juillet 2011) montrent que le nombre de magasins en ligne qui vendent des substances psychoactives ne cesse d'augmenter. Les pratiques de vente en ligne semblent également avoir gagné en sophistication et il est de plus en plus évident que des mesures sont prises pour restreindre l'accès et protéger l'identité des acheteurs et des vendeurs. En outre, des rapports ont mis en lumière la vente de substances illicites sur des sites Internet à accès restreint. Le degré de menace que représente ce type de développement pour l'avenir n'est pas clair, mais à la vitesse où les changements surviennent dans ce domaine, la vigilance est de mise.

Renforcer nos capacités à déceler de nouvelles drogues

Le mécanisme juridique qui sous-tend le système européen d'alerte précoce est en cours d'examen. La Commission européenne a procédé à une évaluation qui a mis en évidence à la fois les forces du système existant et la nécessité de renforcer la capacité de l'Europe à suivre le rythme de l'évolution dans ce domaine. Bien que l'Europe ait été à la pointe de la détection de nouvelles substances psychoactives, les dimensions internationales de ce phénomène sont apparues clairement lors d'un symposium technique organisé par l'OEDT en 2011. Des experts internationaux ont confirmé que les produits contenant de nouvelles substances psychoactives sont désormais disponibles dans de nombreuses régions du globe, notamment en Amérique, au

Moyen-Orient, en Océanie et dans certaines parties de l'Asie, et que l'identification d'un nombre sans cesse croissant de substances dans un marché en évolution rapide est un problème commun.

Les défis que représentent les nouvelles drogues nécessiteront un suivi plus proactif du marché, un partage des informations médico-légales ainsi qu'une identification plus précise des problèmes sanitaires résultant de la consommation de ces substances.

Prévoir l'avenir : les nouveaux produits et l'interaction entre les marchés

La plupart des nouvelles substances psychoactives notifiées au système d'alerte précoce étaient soit des stimulants soit des cannabinoïdes de synthèse, ce qui correspond dans une large mesure au marché des drogues illicites en Europe. Il est probable que de nouvelles substances de ces types continueront à arriver sur le marché. De plus, les producteurs semblent étudier d'autres substances ayant un effet psychoactif et susceptibles de plaire aux consommateurs. La priorité politique dans ce domaine a été largement axée sur le statut juridique des nouvelles substances. Les consommateurs déclarent qu'en plus de la vente en ligne, la méphédronne était également vendue par les mêmes réseaux illicites que ceux des drogues comme l'ecstasy et la cocaïne. De plus, les substances psychoactives non contrôlées peuvent être vendues sur le marché illicite sous la forme de comprimés, comme l'ecstasy. Inversement, la PMMA (« la tueuse » ou « Mitsubishi rouge »), une substance contrôlée, a été récemment identifiée dans certains produits présentés comme des « euphorisants légaux ». Globalement, l'évolution observée dans ce domaine est inquiétante, car elle suggère une interaction croissante entre les « euphorisants légaux » et les marchés des drogues illicites.

Cannabis : dilemmes politiques

Le cannabis est toujours la drogue illicite la plus populaire en Europe, mais aussi celle sur laquelle les avis du public sont les plus divergents : les avis concernant l'interdiction du cannabis sont plus partagés que pour d'autres drogues. Dans l'ensemble, aucune orientation claire ne se dégage de l'évolution des politiques en matière de cannabis. Deux exemples intéressants à cet égard sont ceux des États-Unis et des Pays-Bas. Aux États-Unis, la tendance s'oriente vers une libéralisation de la possession de cannabis végétal à des fins médicales dans certains États. Aux Pays-Bas, en revanche, les décideurs politiques semblent désormais s'opposer de plus en plus fermement à la production domestique de cannabis et aux règles applicables aux ventes dans les coffee shops. La mesure dans laquelle les changements politiques influencent la consommation de cannabis suscite de nombreux débats. Néanmoins, une observation générale peut être faite : au cours de la dernière décennie, les politiques européennes relatives au cannabis ont eu tendance à orienter les efforts répressifs vers les infractions liées au trafic et à l'offre plutôt qu'à la consommation de la drogue. L'une des raisons invoquées est d'éviter les conséquences négatives que pourrait avoir sur un grand nombre de jeunes leur mise en contact avec la justice pénale, en particulier lorsque leur consommation de cannabis est d'ordre expérimental. Cependant, les chiffres montrent que le nombre d'infractions liées à la consommation de cannabis en Europe ne cesse d'augmenter, alors que sa prévalence est stable, voire en déclin. Cette situation indique qu'il existe peut-être une déconnexion entre les objectifs politiques et la réalité. Ce phénomène paraît difficile à expliquer mais il est possible que l'introduction de sanctions administratives ait conduit à une augmentation globale de la probabilité que des sanctions soient appliquées dans la pratique.

Production domestique de cannabis : un problème en plein essor

L'Europe reste le principal marché mondial de résine de cannabis. Historiquement, le Maroc est le principal pays producteur de la résine consommée en Europe. Des rapports récents suggèrent toutefois que la résine de cannabis est de plus en plus importée d'autres pays, notamment d'Afghanistan et du Liban. Cette possibilité est corroborée par des enquêtes de terrain récentes de l'ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime), qui font état d'une production de résine de cannabis à grande échelle en Afghanistan. Le cannabis végétal importé dans l'Union européenne provient essentiellement de pays voisins de la région des Balkans et, dans une moindre mesure, de certains pays d'Afrique et d'Asie. La plupart des États membres de l'UE signalent aujourd'hui une culture domestique de cannabis, un phénomène qui paraît se développer. On le constate dans la multiplication des Grow Shops, spécialisés dans le matériel pour la culture de cannabis. La culture domestique peut être pratiquée à petite échelle, mais elle compte également d'importants sites de production dirigés par des bandes issues de la criminalité organisée. Cette situation a eu pour conséquence que certains pays rapportent aujourd'hui une hausse de la violence et d'autres infractions liées aux grands sites de production.

Lignes directrices, normes et partage des pratiques efficaces

Étant donné le caractère complexe et en évolution rapide du phénomène actuel de la drogue, il convient de veiller à ce que les résultats de la recherche et les connaissances tirées de la mise en œuvre réussie des services soient diffusés aussi largement que possible. A cet effet, plusieurs initiatives européennes ont été engagées afin d'identifier et de contribuer à promouvoir le partage des bonnes pratiques. En 2011, en collaboration avec l'OEDT, la Commission européenne a organisé une conférence en vue de définir des normes de qualité minimales et des points de référence pour les programmes de réduction de la demande. L'OEDT a également étendu ses ressources en ligne afin de diffuser largement les pratiques évaluées scientifiquement. Il convient toutefois de noter que la disponibilité des données probantes ne garantit pas automatiquement que celles-ci se traduiront dans la pratique. Le domaine de la prévention de la toxicomanie en est un bon exemple : en dépit d'un ensemble de données toujours plus fiables prouvant leur efficacité, les stratégies environnementales retenues sont souvent les interventions les moins courantes. Or, le point de départ pour l'adoption de bonnes pratiques doit être de comprendre quelles sont les approches qui ont donné des résultats positifs. Et à mesure que les informations destinées à guider les choix politiques s'accumuleront et seront plus aisément disponibles, il deviendra plus difficile de justifier qu'on investisse dans des approches qui ne sont pas étayées par des données solides fondées scientifiquement.

*Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT),
rapport annuel 2011 : Etat du phénomène de la drogue en Europe*

Texte 2 :**Les nouvelles drogues se multiplient en Europe**

Faut-il avoir peur de la méphédrone ? Doit-on interdire cette drogue de synthèse aux effets proches de ceux de l'ecstasy et des amphétamines, dont les risques pour la santé sont encore mal connus ? Après plusieurs décès suspects survenus chez des jeunes gens (pour la plupart consommateurs d'autres drogues), le gouvernement britannique vient de franchir le pas en l'interdisant. Depuis le 16 avril, la méphédrone a désormais le statut de stupéfiant.

Après le Danemark, la Suède, l'Allemagne, la Norvège, la Croatie, l'Estonie et la Roumanie, le Royaume-Uni est le huitième pays européen à prendre une telle mesure depuis décembre 2008. La France, où la consommation reste marginale, pourrait bientôt les imiter. Et le Conseil de l'Europe annoncera dans les semaines à venir s'il demande ou non à ses États membres que soit menée une évaluation des risques sur cette drogue de synthèse.

Quasiment inconnue il y a quelques années, la méphédrone (appelée aussi Meow Meow ou M-Cat) est un stimulant de la famille des cathinones, elle-même proche de la famille des phénéthylamines à laquelle appartiennent l'ecstasy et les amphétamines.

« A ce jour, il existe sur cette substance très peu de données dans la littérature scientifique, notamment sur sa toxicité à long terme, son potentiel de dépendance et ses interactions avec d'autres psychotropes », précise Agnès Cadet-Tairou, médecin de santé publique à l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT).

Proposée sous forme de poudre, à un prix situé entre 9 et 17 euros le gramme, sur de nombreux sites Internet (dont près de 90 %, jusqu'au mois d'avril, étaient localisés au Royaume-Uni), la méphédrone est en libre circulation en France

Seuls trois composés de la famille des cathinones sont actuellement classés comme stupéfiants en France – parmi lesquels la cathinone elle-même, produit naturel issu des feuilles du khat (un arbre originaire d'Afrique orientale).

La méphédrone les rejoindra-t-elle bientôt ? A la demande récente de la Commission nationale des stupéfiants et psychotropes, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) a réalisé une évaluation en vue de son possible classement sur la liste des stupéfiants et psychotropes. « Dans la mesure où la méphédrone n'est pas utilisée en tant que médicament, cette procédure, si elle aboutit à un avis favorable de la part de la Commission, reviendra de fait à une interdiction », détaille Françoise Bartoli, directrice générale adjointe de l'Afssaps, qui espère voir le dossier bouclé « avant l'été ».

Stigmatisée en raison de la forte consommation dont elle a récemment fait l'objet chez les jeunes Britanniques, la méphédrone n'est pas la seule drogue de synthèse d'apparition récente à inquiéter les autorités sanitaires. Dans leur rapport annuel sur les nouvelles drogues circulant sur le marché, publié le 23 avril, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et Europol soulignent que celles-ci ont atteint, en 2009, un « chiffre record ».

24 nouvelles substances psychoactives ont été officiellement notifiées pour la première fois aux deux agences, soit presque le double des substances notifiées en 2008 (13 au total). Toutes étaient des composés de synthèse. Parmi eux : 4 cathinones qui viennent ainsi élargir l'éventail des substances apparentées de près ou de loin à la méphédronne.

« Dans les fêtes techno et dans les soirées privées, ces substances sont le plus souvent présentées par les revendeurs comme de l'ecstasy ou de l'amphétamine », affirme Emmanuel Lahaie, pharmacien à l'OFDT. Mais ces stimulants synthétiques, fabriqués pour l'essentiel dans des laboratoires chinois, doivent avant tout leur diffusion au commerce sur Internet. Ils y sont proposés sous des appellations diverses (« designer drugs », « party pills », « legal highs ») et parfois détournées (« research chemicals », « plant food »).

Plaque tournante d'une redoutable efficacité pour contourner les mesures antidrogues instaurées par les différents pays, le commerce électronique constitue « un défi croissant pour les activités de surveillance, de réaction et de contrôle face à la consommation de nouvelles substances psychoactives », note le rapport de l'OEDT-Europol.

Défi d'autant plus difficile à relever qu'il suffit parfois d'un infime changement dans la composition d'une molécule de synthèse prohibée pour obtenir une nouvelle substance psychotrope. Laquelle pourra, dans un premier temps du moins, rester en libre circulation.

Dès que la méphédronne leur a été officiellement interdite, les Britanniques se sont ainsi vu proposer par les sites de vente en ligne des produits licites aux effets similaires, qui semblent déjà connaître une certaine popularité.

Catherine Vincent, enquête *Le Monde*,
parue dans l'édition du 7 mai 2010

Texte 3 :

Lutter contre les nouvelles drogues de synthèse

Les drogues traditionnelles comme le cannabis et la cocaïne sont désormais remplacées par de nouvelles drogues de synthèse. Le président de la commission des libertés civiles, l'Espagnol Juan Fernando López Aguilar juge que cette situation est « très inquiétante et montre la nécessité d'augmenter la surveillance et l'information à l'échelle européenne ». Le dernier rapport annuel de l'Union européenne sur les drogues a été présenté au Parlement européen mardi 29 novembre 2011.

Le directeur de l'agence sur les drogues de l'Union européenne, Wolfgang Götz, a dévoilé le rapport sur « l'état du phénomène de la drogue en Europe ». « Les politiques antidrogue et les réponses européennes doivent désormais être configurées pour répondre aux défis de la prochaine décennie », a-t-il déclaré dans un communiqué de presse.

Le rapport confirme la tendance récente : une transition lente des drogues traditionnelles, c'est-à-dire la cocaïne, la marijuana et les opiacés, vers les nouvelles drogues dites de synthèse. « *L'utilisation croissante des substances psychoactives non contrôlée est extrêmement inquiétante* », a annoncé López Aguilar. Il demande à ce que les jeunes soient mieux informés sur les hauts risques de ces drogues.

Un marché en constante évolution

L'ecstasy, l'amphétamine et les autres drogues de synthèse sont manufacturées illégalement en Europe à partir de produits chimiques précurseurs. Environ 11 millions d'Européens, soit 3 % des adultes en Europe, ont essayé l'ecstasy et environ 12,5 millions d'Européens, soit 4 % des adultes en Europe, ont déjà pris des amphétamines. « *À l'image du monde dans lequel nous vivons, le marché de la drogue connaît une évolution de plus en plus rapide et globalisée, prompte à s'adapter aux menaces et aux opportunités* », a commenté Wolfgang Götz.

De nouvelles drogues apparaissent sur le marché en permanence. L'UE a recensé un nombre record de 41 substances de ce type en 2010, contre 24 seulement l'année précédente. Ces drogues sont de plus en plus largement disponibles sur Internet et se sont rapidement répandues dans de nombreux États membres, lesquels se heurtent à des difficultés pour empêcher leur vente.

Tendance du cannabis et de la cocaïne

L'utilisation du cannabis, la substance illicite la plus populaire en Europe, continue de baisser chez les jeunes. Ceci est sûrement dû à une baisse de la consommation du tabac, l'évolution des modes de vie et le fait qu'il a été remplacé par des drogues plus à la mode. Environ 78 millions d'adultes, soit un quart des adultes en Europe, ont déjà essayé le cannabis. Les jeunes hommes sont les personnes courant davantage le risque de devenir des consommateurs réguliers. La popularité de la cocaïne a-t-elle atteint son niveau maximum ? Des études récentes font apparaître quelques signes positifs dans les pays de l'Europe de l'Ouest, c'est-à-dire les pays les plus touchés. Le rapport suggère que l'impact financier d'une consommation régulière de cocaïne, entre 50 et 80 euros pour un gramme, peut diminuer l'attrait de cette substance dans les pays où l'austérité est à l'ordre du jour. Environ 14,5 millions d'Européens, soit 4 % des adultes en Europe, ont déjà essayé la cocaïne.

Coordination européenne pour lutter contre le fléau de la drogue

Les situations sont très différentes d'un État membre à l'autre et les politiques antidrogues sont encore, pour la plupart, de la responsabilité des États membres. Néanmoins, c'est un problème transnational et les pays européens travaillent ensemble pour réduire la consommation des substances illicites et leur trafic.

Avec le traité de Lisbonne, l'UE a de nouveaux instruments pour lutter contre le fléau de la drogue. En octobre, la Commission européenne a annoncé qu'elle proposera des règles plus claires et plus fermes en matière de lutte contre les nouvelles drogues dangereuses et contre le trafic tant des drogues illicites que des produits chimiques servant à leur fabrication.

Communiqué du 29 novembre 2011 du Parlement européen